

## SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 17 décembre 2024

### PROCES VERBAL

#### Mme le Maire

Chers collègues bonsoir.

Je vous propose de commencer. Nous allons procéder à l'appel des présents.

**Étaient présents :** M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. ARGAUT Jean-Pierre, Mme ROTH Michèle, M. MAITROT André, Maires-Adjointes, MM. BALLAND Alain, TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, BERLOT Catherine, JOSSO Gorete, RICCARDI Véronique, MM. GOUJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFLIER Pierre-Marie, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, DURUPT Sandra, M. BOSSAERT Renaud, M. GROSJEAN Sébastien, Mme PAGLIA Olympe, M. CORNEVIN Jean-Pierre, M. BALLANFAT Florent, Mme ROGE Patricia et Mme GARET Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents représentés :

Mme Meryam ERCAN  
mandataire Mme Catherine LEDOUBLE

M. Sébastien LAROCHE  
mandataire M. Jean-Pierre CORNEVIN

#### Était absent :

M. Cédric NOEL

Je vous propose de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose Mme Olympe PAGLIA. Y a-t-il des oppositions ?

Je vous remercie.

Vous avez trouvé sur table 3 rapports. Le 1<sup>er</sup> concerne les ouvertures dominicales, il y avait une modification à apporter sur les dates, ensuite, une subvention exceptionnelle pour le cercle aubois des arts martiaux, ce n'est pas une nouvelle subvention, c'est une modification de l'objet. Et puis enfin, une convention sur le tarif horaire de Régies services. Vous êtes d'accord pour qu'on les ajoute à l'ordre du jour ? Je vous remercie.

**AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

*(Lecture du rapport par M. Alain BALLAND)*

**Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN**  
Simplement, classiquement, on va s'abstenir.

**Madame le Maire**  
Merci pour cette explication.

**Vote : 27 voix pour**  
**5 abstentions** (Mme ROGE, M.  
BALLANFAT, Mme GARET, M. CORNEVIN + pouvoir  
de M. LAROCHE)

**VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION  
ATTRIBUEE A L'AASEA DE L'EXERCICE 2025**

*(Lecture du rapport par M. Alain BALLAND)*

**Vote : unanimité**

**VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION  
ATTRIBUEE AU CCAS DE L'EXERCICE 2025**

*(Lecture du rapport par M. Alain BALLAND)*

**Vote : unanimité**

**PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU  
TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION ET  
SUPPRESSION DE POSTES**

*(Lecture du rapport par M. Jean-Luc DRAGON)*

**Monsieur Florent BALLANFAT**  
La lecture de ce document est un petit peu compliquée,  
en tout cas pour moi, elle l'est. En fait, on ne se rend pas  
compte de l'impact de ces suppressions sur les effectifs  
et sur les postes réellement pourvus. Est-ce que c'est  
neutre ?

**Madame le Maire**  
Il n'y a pas d'impact. Ce sont simplement 2 choses,  
quand il y a des avancements de grades, on crée le  
nouveau grade et on supprime l'ancien. Quand on fait  
des recrutements, ne sachant pas sur quel grade on va  
recruter, souvent, on ouvre 3 grades pour avoir un plus  
large choix au moment du recrutement, et ensuite on ne

retient que celui qui correspond à la personne que nous  
avons choisie.

Mais en fait, c'est complètement neutre, il n'y a ni  
création ni suppression de postes, ce ne sont que des  
ajustements techniques.

**Vote : unanimité**

**PERSONNEL COMMUNAL - NOUVEAU REGIME  
INDEMNITAIRE DE LA POLICE MUNICIPALE**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Madame Patricia ROGE**  
Du coup, ça rejoint ce qu'on avait vu sur le RIFSEEP  
?

**Madame le Maire**  
C'est le même principe, oui.

**Madame Patricia ROGE**  
Donc, tous les agents sont sur la même grille ?

**Madame le Maire**  
La grille sera la même ; après le fonctionnement est  
encore un peu différent pour la police par rapport aux  
autres agents, mais ça ce n'est pas de notre fait, c'est  
le cadre réglementaire qui est comme ça. Mais la  
grille de cotation sera la même.

**Vote : unanimité**

**PERSONNEL COMMUNAL – PROTECTION SOCIALE  
COMPLEMENTAIRE – VOLET PREVOYANCE**

*(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)*

**Monsieur Florent BALLANFAT**  
Tout d'abord, je souhaite féliciter la commune pour  
le choix de la labellisation qui me semble être la  
meilleure option qui puisse être proposée aux  
agents. Ça leur laisse le choix de souscrire une  
complémentaire santé qui correspond à leurs  
besoins, donc c'est quelque chose qui est positif et  
on a assez d'exemples de contractualisation.

Dans d'autres collectivités, il y a eu des propositions  
qui ont été faites et avec des contrats complètement  
déséquilibrés et un rattrapage l'année d'après pour  
essayer de remettre les choses à flots. Des agents  
peuvent se retrouver vite en difficulté parce qu'il faut  
faire le choix d'urgence de changer de mutuelle ou  
pas, donc c'est un excellent choix.

Simplement, la question qu'on peut se poser, c'est quelle est, aujourd'hui, la part des agents couverts par une complémentaire santé ?

**Madame Florence LABOUREE**

Sur le volet santé, la très grande majorité des agents sont couverts par une mutuelle santé. Cela étant, il y en a quelques-uns qui n'en n'ont toujours pas, même si on a essayé de communiquer en ce sens, en les invitant à prendre une mutuelle parce que c'est quand même vraiment indispensable.

On en a quelques-uns qui ont des mutuelles qui ne sont pas labellisées, mais ce n'est pas le plus grand nombre. Ce qu'on ne sait pas, c'est sur l'autre volet, combien il y en a qui ont souscrit la prévoyance ou pas ? Aujourd'hui, ça reste une inconnue.

**Monsieur Florent BALLANFAT**

Concernant la santé, il y a des gens qui hésitent à franchir le pas parce qu'une mutuelle, c'est effectivement quelque chose d'assez coûteux.

Ce qu'on peut se demander, c'est, est-ce que l'incitation de la commune est suffisante ?

Parce que la commune participe et c'est très bien, dans le cadre de son action sociale à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les personnes qui ont peu de revenus, ça c'est très positif, mais ça serait bien aussi que pour les agents, il y ait un encouragement qui soit un peu plus fort.

Je trouve que la participation de 16,50 € ou 17,50 € pour les gens qui ont un indice de moins de 400 c'est peu incitateur pour prendre une mutuelle parce qu'il faut voir que l'augmentation des coûts des complémentaires santé elle est continue sur les dernières années.

Pour 2025, je crois que les prévisions, c'est entre 4,5 % et 8,5 % d'augmentation, donc ça va être un frein supplémentaire pour les agents. Je pense que ça serait bien que la commune fasse un geste complémentaire pour aller un petit peu plus haut en termes de participation et vraiment faire en sorte que l'ensemble des agents qui n'a encore pas basculé dans le choix d'une complémentaire santé, le fasse indépendamment du volet prévoyance.

On peut aussi s'interroger sur le montant qui est proposé, parce que 7 € comme vous l'avez dit, c'est le minimum brut. Mais il y a un certain nombre d'organismes de prévoyance qui propose des meilleurs contrats si la participation des employeurs est plus forte. Vous pouvez sonder les organisations de prévoyance mais, plus la participation est à un niveau élevé plus le contrat proposé pour les agents est intéressant. Il y a des garanties qui peuvent être proposées à des tarifs moindres, mais même le tarif de base, il est meilleur. Donc je pense que ça vaudrait le coup d'aller plus loin

encore.

**Madame le Maire**

Merci pour votre intervention. Comme vous l'avez noté, la participation à la complémentaire santé est une démarche volontaire de la commune. On n'est pas dans le cadre obligatoire jusqu'alors.

Ça sera obligatoire en 2026 et vous voyez qu'on est au-dessus de ce qui sera obligatoire en 2026. Donc, pour l'instant, c'est plutôt un élément favorable, ça fait un moment qu'on n'a pas bougé ces montants-là et compte tenu de l'augmentation importante des coûts des mutuelles ces dernières années, effectivement, on se posait la question de revoir ces montants.

On attend d'y voir un peu plus clair au niveau de la réglementation globale, sur ce qui va être mis en place, puis on se repenchera sur le sujet.

**Madame Patricia ROGE**

C'est un peu ridicule 7 € brut mensuel, quand on voit le coût que ça coûte le maintien de salaire qui est indispensable pour les fonctionnaires.

De plus, je voulais rappeler quand même, pour compléter ce qu'avait dit mon collègue, que dans le privé, on fait bénéficier tous les salariés d'une complémentaire santé d'entreprise et que je trouve ça absolument dingue que la fonction publique ne protège pas ses salariés à ce niveau-là.

On se demande « oui, ils sont peut-être trop privilégiés, ils ne vont pas se plaindre encore » enfin, je ne sais pas, je ne comprends pas. C'est vraiment quelque chose que je ne comprends pas, l'obligation dans le privé et pas dans le public.

**Madame le Maire**

Je ne sais pas trop quoi vous répondre.

**Madame Patricia ROGE**

De mettre un peu plus que ce qui est obligatoire, ça me paraît évident.

**Madame le Maire**

Ça rejoint l'intervention de M. BALLANFAT, ma réponse reste la même.

**Vote : unanimité**

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 –  
REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

*(Lecture du rapport par M. Pascal GOUJARD)*

**Vote : unanimité**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A  
L'ASSOCIATION « PLUTOT LA VIE »**

*(Lecture du rapport par M. Jean-Michel DUMONT)*

**Vote : unanimité**

**ACCEPTATION DU PRINCIPE DE REVERSION, SOUS  
FORME DE SUBVENTION, DES RECETTES DU SPECTACLE  
« UNE PRESENCE IDEALE » A L'ASSOCIATION  
« DEVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS ET DES  
TRAITEMENTS DE LA DOULEUR DANS L'AUBE -  
DSPDA »**

*(Lecture du rapport par Mme Claudie LANOUX)*

**Vote : unanimité**

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-  
VERGERS ET LE COLLEGE DE LA VILLENEUVE POUR LA  
CONSTRUCTION DE 2 BOITES A LIVRES**

*(Lecture du rapport par Mme Sylvie QUINTART)*

**Madame Patricia ROGE**

Juste un petit complément, quand on en a parlé en commission, on était absolument pour, surtout de travailler avec les SEGPA, c'est super.

Mais il faudrait bien s'assurer qu'il y a une bonne communication auprès des familles, pour qu'ils soient présents à l'inauguration. Le but, c'est quand même de valoriser ces jeunes-là, qui ne le sont pas toujours dans leur collège.

Puis que des élus viennent aussi, ça me semble important.

**Madame le Maire**

On va déjà les laisser construire les boîtes, on va les installer et on prévoit.

**Madame Patricia ROGE**

Oui, mais c'est important qu'ils le sachent aussi à l'avance.

**Madame le Maire**

Oui, bien sûr. L'idée, c'est de prévoir une inauguration de mise en avant. Je fais confiance à Marie-Pierre pour organiser cela. C'est un peu prématuré maintenant parce que ça va dépendre de la vitesse à laquelle ils travaillent, mais ça sera plutôt en fin d'année scolaire, je pense.

**Madame Patricia ROGE**

Oui, je suis d'accord pour l'inauguration, mais c'est important de l'inclure dans le projet pour les jeunes.

**Madame le Maire**

Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est bien l'idée de faire un partenariat avec eux, c'est pour valoriser leur travail.

**Vote : unanimité**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
RELATIVE AU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE TROYES  
CHAMPAGNE METROPOLE**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine BERLOT)*

**Vote : unanimité**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A  
DISPOSITION DU PROGICIEL SIGB LIE AU RESEAU DES  
BIBLIOTHEQUES SUR LE TERRITOIRE DE TROYES  
CHAMPAGNE METROPOLE**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine BERLOT)*

**Vote : unanimité**

**CONTRAT DE VILLE 2024-2030 – CONVENTION-  
CADRE D'UTILISATION PAR LES BAILLEURS SOCIAUX  
DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES  
– EXPERIMENTATION D'UN SERVICE DE TRI SELECTIF  
SUR LE QUARTIER MAUGOUT – CONVENTION  
FINANCIERE ET DE GESTION**

*(Lecture du rapport par M. André MAITROT)*

**Madame le Maire**

Petit complément d'information ; l'idée, c'est bien de lutter contre les dépôts sauvages d'ordures en pied de tour, à côté des portes d'entrée.

On va essayer un nouveau dispositif qui consiste à mettre des points d'apports volontaires pour le recyclage, avec une distribution de sacs de recyclage de petit format, pour que ça ne prenne pas trop de place dans les appartements.

Pour expliquer les choses, un porte-à-porte est prévu dans les tours. Il s'agit d'un porte-à-porte conjoint avec la ville, Mon Logis et Troyes Champagne Métropole, pour bien expliquer le fonctionnement. On verra si ça fonctionne ou pas.

#### **Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN**

On n'est pas contre cette expérimentation, c'est un problème récurrent, j'ai été voir personnellement. Il faut essayer de faire quelque chose, mais ça, c'est dans le cadre de la compétence de Troyes Champagne Métropole et on n'a pas besoin de Mon Logis pour essayer de surmonter cette problématique. On a vu un rapport identique le mois dernier, par principe, on vote contre l'exonération de la taxe foncière de Mon Logis parce qu'ils ne répondent pas à une demande qui est récurrente depuis un certain nombre d'années.

D'ailleurs, ce matin dans le journal, la Lisière rentre maintenant dans les quartiers prioritaires, il y a eu une visite des 2 conseils municipaux de Bréviandes et Buchères, et la question des gardiens d'immeuble elle est revenue tout de suite.

Ça, c'est vraiment un problème de fond que Mon Logis ne traite pas, donc sur le principe, on a dit qu'on allait voter contre dès qu'il y aura une question d'exonération de taxe foncière pour Mon Logis.

Tout en sachant que là, on nous donne un montant de 7 500 €, Mon Logis touche 600 000 € sur l'ensemble du parc de Troyes Champagne Métropole en exonération de taxe foncière. Donc on n'a pas besoin de ces 7 500 €, à la limite, s'ils le font, c'est bien, mais il ne faut pas que ça occulte le gros problème de fond qu'il y a dans les quartiers populaires, un peu partout d'ailleurs.

En ce qui nous concerne, ce qui nous a permis de retisser du lien social, ça passe à mon avis par l'embauche du gardien d'immeuble.

#### **Madame le Maire**

Ça, vous le savez qu'on n'y arrive pas. Cela dit, sur notre commune une grande part de la TFPB est basculé sur la présence d'agents au quotidien et mine de rien, c'est une présence qu'il n'y avait plus et que je me bats pour maintenir.

Ça ne remplace pas un gardien, nous sommes bien d'accord, mais de toute façon, la TFPB ne pourrait pas financer un gardien dans chaque tour, ça ne serait pas suffisant. On fait également un renfort en termes de sécurité pendant les soirées à risques d'été.

Ici, l'idée, c'était plus d'essayer de trouver une solution sur le problème récurrent des ordures qu'on peut constater dans le quartier. On a essayé déjà un certain nombre de choses, mais ce qu'on remarque, c'est que

malgré la rotation des bacs, les locaux poubelles sont remplis et débordent, donc l'idée, c'est d'essayer de sortir les bacs jaunes des locaux poubelles pour avoir davantage de place pour les ordures ménagères, de manière à ce que ça ne traîne plus au pied des trappes.

Je ne sais pas si ça fonctionnera ou pas, mais au moins, on va essayer, et on va essayer de mobiliser les habitants et de les sensibiliser au moins à cette notion-là.

#### **Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN**

On sait très bien que l'exonération de la taxe foncière ne suffirait pas pour financer des gardiens d'immeubles. Après, on n'est pas obligé d'en mettre un dans toutes les tours.

Ils ne répondent pas à une demande récurrente dans les quartiers prioritaires qui est demandée y compris par les élus, donc par principe, on vote contre.

#### **Madame Patricia ROGE**

Qui va passer voir les habitants pour expliquer ?

#### **Madame Le Maire**

Ça sera quelqu'un de Mon Logis, quelqu'un de la Ville et quelqu'un de chez Troyes Champagne Métropole. De la ville, il y a de grandes chances pour que ce soit Marie-Pierre PARES, mais si Marie-Pierre n'est pas disponible ce sera quelqu'un d'autre de chez nous. L'idée, c'est bien de mener une action conjointe et pédagogique.

**Vote : 26 voix pour**

**5 voix contre (MME ROGE, M. BALLANFAT, Mme GARET, M. CORNEVIN + pouvoir de M. LAROCHE)**

**1 non-participation (M. BALLAND en raison de son appartenance à MON LOGIS)**

**RENOVATION DE L'INSTALLATION COMMUNALE  
D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE CLAUDE MONET –  
FONDS DE CONCOURS A VERSER AU SDEA**

*(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)*

**Vote : 31 voix pour**

**1 non-participation (M. Jean-Luc DRAGON en raison de son appartenance au SDEA)**

**ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE EN  
SECTION AI 513 - PORTION DE TROTTOIR RUE  
DES FRERES GILLET**

*(Lecture du rapport par M. Jean-Pierre TRIAULAIRE)*

**Vote : unanimité**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ACCORD-  
CADRE DE FOURNITURES DE SERVICE DE  
TELECOMMUNICATIONS PAR LA CENTRALE D'ACHAT  
DU NUMERIQUE ET DES TELECOMS (CANUT)**

*(Lecture du rapport par M. Renaud BOSSAERT)*

**Monsieur Florent BALLANFAT**

La crainte qu'on puisse avoir, ce n'est peut-être pas fondé dans ce cas précis, c'est de perdre une certaine maîtrise dans la construction de nos marchés. Je pense que ça ne sera pas forcément systématique mais c'est quand même à limiter.

**Madame le Maire**

Oui, sur la commune c'est assez limité l'usage des centrales d'achats.

**Vote : unanimité**

**CREATION FUTUR SYNDICAT MIXTE OUVERT  
AUBE NUMERIQUE**

*(Lecture du rapport par M. Alain BALLAND)*

**Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN**

Il s'agit bien de la 2ème partie sur les objets connectés ? Parce que la 1ère partie ça fait doublon avec ce qui existe déjà à Troyes Champagne Métropole.

**Monsieur Alain BALLAND**

La 1ère partie ne nous concerne pas.

**Madame le Maire**

On est déjà équipé pour la 1ère partie. C'est plus pour les communes rurales.

**Vote : unanimité**

**APPROBATION DU NOUVEAU GUIDE INTERNE DES  
PROCEDURES RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS ET  
DU REGLEMENT INTERIEUR DES COMMISSIONS  
D'APPEL D'OFFRES ET MAPA DE LA VILLE DE  
SAINT-ANDRE LES VERGERS**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote : unanimité**

**CONSTRUCTION D'UN MULTI-ACCUEIL  
COLLECTIF SITE D'ECHENILLY – APPROBATION  
ET AUTORISATION A SIGNER DIVERS AVENANTS**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote : unanimité**

**MARCHE D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES  
INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS  
COMMUNAUX – AVENANT N° 4 – APPROBATION ET  
AUTORISATION A SIGNER**

*(Lecture du rapport par M. André MAITROT)*

**Vote : unanimité**

**LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SOCIETE LE BON  
PAIN DE FRANCE QUALITE CULINAIRE /  
RESILIATION DU LOT N°5 PAINS, PATISSERIES ET  
VIENNOISERIES (2023-06-5) DU MARCHE DE  
FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA  
CUISINE CENTRALE**

*(Lecture du rapport par M. Jean-Pierre ARGAUT)*

**Madame Le Maire**

Vous avez compris que le Bon Pain de France avait été placé en liquidation judiciaire et comme il était titulaire d'un marché, ça nous a posé quelques problèmes. Donc il y a lieu de résilier ce marché.

Aujourd'hui, nous terminons la durée théorique du marché en nous dépannant pour le pain chez Carrefour, puisque nous n'avons pas trouvé de boulanger en capacité de nous fournir tous les jours en quantité suffisante. Ils ont tous des jours de fermeture et ceux qui n'en ont pas, n'ont pas souhaité le faire. En revanche, pour les prestations, notamment les vœux etc .. On fera appel aux boulangers de la commune.



Ensuite on relancera un marché dans les mêmes conditions que précédemment quand on renouvellera les autres marchés.

C'est juste un petit complément d'information qui ne figure pas dans le rapport puisque ce n'est pas l'objet du rapport. C'est juste pour vous dire comment on se dépanne en attendant d'avoir une autre solution.

#### **Monsieur Florent BALLANFAT**

Si je me souviens bien, c'était les seuls à avoir répondu sur ce lot-là. Ça va être compliqué alors, surtout si on recalibre le lot de la même façon. Après, je ne sais pas s'il y a un moyen de le diviser et de le rendre plus accessible.

#### **Madame le Maire**

Pour le pain, ce qui est compliqué, c'est effectivement de fournir tous les jours de l'année, sans vacances, sans jours de congé.

Pour les petits fours, on trouvera toujours une solution, c'est beaucoup plus facile, il y a beaucoup plus de souplesse parce que c'est ponctuel. On peut demander une prestation ponctuelle à n'importe quel boulanger, il sait faire.

Il faut qu'on trouve quelqu'un qui accepte les conditions de fonctionnement mais je pense qu'on va y arriver. En revanche, pour le pain on fera au mieux.

#### **Madame Patricia ROGE**

Juste une petite remarque, surtout qu'on ne va pas être les seuls, parce qu'ils fournissaient sur l'agglomération pratiquement tout le monde.

#### **Madame le Maire**

Oui, la problématique va être générale.

**Vote : unanimité**

#### **OUVERTURES DOMINICALES 2025 POUR LES COMMERCES DE SAINT-ANDRE LES VERGERS**

*(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)*

#### **Madame Sylvie GARET**

Pour nous, il s'agit bien d'une position de principe. Nous sommes contre, pour 2 raisons : une raison qui est la mise en concurrence entre les grandes enseignes et les petits commerces, qui eux peuvent avoir effectivement besoin de ces ouvertures pour pouvoir fonctionner. Puis l'autre position, c'est par rapport aux conditions de travail : même s'il s'agit bien du travail dominical sur la base du volontariat, il vaudrait mieux prendre en compte l'augmentation salariale pour les employés, ce serait vraiment mieux.

**Vote : 27 voix pour**

**5 voix contre (MME ROGE, M. BALLANFAT,  
Mme GARET, M. CORNEVIN + pouvoir de M. LAROCHE)**

#### **INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DONNEE A MME LE MAIRE PAR APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Le conseil municipal prend acte de ce rapport.**

#### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CERCLE AUBOIS DES ARTS MARTIAUX - MODIFICATION**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote : unanimité**

#### **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION REGIES SERVICES**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote : unanimité**

#### **Mme le Maire**

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Le prochain Conseil municipal aura lieu le mardi 28 janvier. Merci à vous.

La séance est levée. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

**FIN DE LA SEANCE À 20 h 15**

La Secrétaire de Séance,

**Mme Olympe PAGLIA**



Le Maire,

Catherine LEDOUBLE